

des *Obits*, d'*anniversaires* et autres papiers, qui se trouvèrent entre les mains d'officiers du Chapitre et des personnes de l'Église. Le plus grand livre des *Obits* fut retrouvé, en 1616, par florin Blachery, perpétuel de l'église de Lyon, inhumé dans la chapelle Sainte-Anne, qui est le lieu de sépulture de Messieurs les perpétuels. (1) Vers l'année 1566, le Chapitre employa la somme de cent écus pour retirer de toute part ce qui avait échappé au pillage général; de ce nombre se trouvaient les Terriers signés par Bersysiac, en 1406, et par Courvion en 1541; — un recueil manuscrit d'anciens titres rassemblés sur la fin du xv^e siècle, par un chanoine de l'église de Lyon, sous ce nom général: « De fundatione Ecclesie lugdunensis; » Severt le cite plus d'une fois; — un ou plusieurs recueils d'anciens Statuts de l'Église de Lyon. »

« Enfin, » ajoute le même écrivain anonyme, « on peut voir dans le même Severt et dans le P. Ménestrier, seuls auteurs auxquels les archives de Lyon ont été ouvertes, ce que le Chapitre conserve encore aujourd'hui de ses anciens titres. On trouveroit même, à cet égard, dans les actes capitulaires, f^o 317, où est la mémoire des papiers et titres de l'Église de Lyon qui furent mis en garde, pendant les troubles, dans le château de Chalmasel d'où on les retira dans la suite de divers renseignements. »

Du reste, déjà en 1627, Isaac Le Fèvre, en écrivant son livre intitulé: « Nombre des églises qui sont dans l'enclos et dépendances de

vitreaux et sur la ceinture de ladite église. Il avait déjà donné à cette église des témoignages de sa libéralité. Les anciennes formes du chœur, qu'on a renouvelées depuis peu d'années, avaient été faites à ses frais. Elle accorda encore aux Croppet un privilège unique, qui est de faire sonner aux décès de ceux qui composent leur famille la grosse cloche de la cathédrale, honneur fort distingué en cette ville. »

« Ce fut le 27 janvier 1563 que le Chapitre autorisa les sieurs Croppet et de Capella, l'un notaire royal et l'autre banquier, « de faire dresser un chœur de bois dans l'église Sainte-Croix, comme il leur plaira et selon leur dévotion, en attendant qu'il plaise à Dieu remettre son Église en paix et tranquillité. » (Reg. capitul., l. LIII, f^o 50.)

(1) « La chapelle de Sainte-Anne, dans le cloître, où sont inhumés les perpétuels et habituez, et quelques autres. » (Quincannon. *Les antiq. et la fond. de la Métropole des Gaules*, p. 19.)